

Faits Divers

— NOUVEAU NAUFRAGE AERONAUTIQUE. — Un aéroplane anglais le capitaine Melcalfe, vient de faire une ascension qui a failli, comme celle de M. Durouf, avec laquelle elle offre d'ailleurs une analogie curieuse, se terminer d'une façon tragique.

Samedi dernier, à deux heures, le capitaine Melcalfe quittait Portsmouth en ballon. Le vent le conduisit directement en pleine mer, où il ne tarda pas à tomber.

Deux bateaux pêcheurs l'ayant aperçu, lui donnèrent la chasse, toutes voiles dehors, mais ne purent le rejoindre qu'avec la plus grande peine, le courant et le vent entraînant le ballon vers le sud-est avec une incroyable rapidité. Ils parvinrent néanmoins à l'atteindre par que en même temps et au risque de se faire capoter par le ballon qui battait de droite et de gauche, ils réussirent à s'emparer de M. Melcalfe, à moitié noyé et épuisé de fatigues et d'émotions.

Pour dégager la nacelle dans laquelle se trouvait le malheureux aéroplane, on dut couper l'une après l'autre toutes les cordes du ballon. Celui-ci s'éleva presque aussitôt à une grande hauteur, où il rencontra un courant de vent contraire à celui qui l'avait entraîné en mer et qui le poussa droit vers Portsmouth, son point de départ, où il s'écrasa, à sept heures du soir, au lieu appelé Dunfold. En débarquant peu après, son propriétaire, réconforté par les soins des marins qui lui avaient sauvé la vie, fut bien étonné de le retrouver, et même en assez bon état.

Depuis ces derniers événements, les pêcheurs des côtes anglaises sont attentifs aux aérostats en détresse, presque autant qu'aux bancs de maquereaux et de harengs.

— ARRÊTATION DE PIERRE MONTAND. — Comme nous l'avions prévu, dit le Petit Journal, l'auteur du triple assassinat d'Ampuis ne s'est pas suicidé.

Il errait dans la campagne et vraisemblablement il n'a pas osé prendre le chemin de fer pour essayer de passer la frontière. Il a été arrêté la nuit dernière dans l'Ardenne, près Tournon.

La nouvelle de l'arrestation de Pierre Montand s'est rapidement répandue en ville et y a causé une grande satisfaction. On a dit au premier abord que les magistrats instructeurs étaient partis pour Tournon; c'est une erreur. Il n'y avait d'ailleurs pas lieu à ce déplacement.

Pierre Montand a été amené à Lyon, où l'instruction va être continuée avec plus d'activité, le coupable étant entre les mains de la justice.

Nous ne tarderons pas à connaître des détails sur le crime et sur l'existence vagabonde de l'assassin.

— Nous avons dit que M. Victor Séjour est mort, à la maison municipale de santé du Faubourg St-Denis, où il avait été transporté dès le premier atteinte de la phthisie gélopatte à laquelle il vient de succomber.

Victor Séjour est né à Paris vers la fin de 1816. Il débuta dans la littérature en 1841, par une ode au jour d'hui oubliée sur le Retour de Napoléon. Deux ans après, il aborda le théâtre et, auquel il est resté fidèle jusqu'à sa mort.

D'un caractère généralement bienveillant, il devenait insupportable au dernier point quand il faisait répéter ses pièces. On dit d'ailleurs qu'il ne ménageait ni les camarades ni les retouches. C'est la sa grande qualité ou son grand défaut.

À ce propos, Paris-Journal rapporte une anecdote qui court sur les comédiens de la représentation d'un grand drame historique dont j'ai oublié le titre, et dont M. Séjour était l'auteur.

Frédéric Lemaitre joua le principal rôle; pendant toute la durée des répétitions, Frédéric — qui n'est pas patient — fit preuve d'une douceur inaltérable. Son rôle fut ramanié, bouché, modifié dix fois de fond en comble par l'auteur.

Frédéric ne broncha pas un instant; il se contenta de tous les changements, apprenant chaque jour son rôle jusqu'au nouveau.

Le jour de la représentation repré en action arrive.

— Nous y voilà donc! dit l'auteur à M. Séjour — vous avez bien et même votre pièce — promettez-moi que maintenant vous me laissez mon rôle tel qu'il est.

M. Victor Séjour se mit à rire et promit. Pendant toute la représentation l'auteur erra dans le parterre, sombre, inquiet, suivant les progrès de son drame, dont le succès allait croissant à chaque acte. Les artistes s'étonnaient tout bas qu'il ne leur eût encore demandé aucun changement. — C'était mou!

On était arrivé au cinquième — le dernier — Frédéric à la grande scène de la fin, s'affaissa sur lui-même et y mourir, comme c'était son rôle. Tout à coup M. Séjour n'y tient plus; au dernier moment, un nouvel effet de scène se présente à son esprit. Il s'élança dans le dessous et passa brusquement la tête par le trou du souffleur.

— Faites ceci et dites cela, crie-t-il à Frédéric qui prononçait les dernières phrases de son rôle.

Frédéric jeta à l'auteur un coup d'œil terrible. Il fit ce que demandait M. Séjour, mais il se brouilla avec lui.

Pendant six mois il lui ne parla pas. — Voici une autre anecdote sur Victor Séjour. On sait que l'auteur du Fils de la Nuit était aussi noir que Cochinat.

qu'ici restée inconnue; on suppose qu'elle n'est que le résultat d'un accident.

Le maire de la ville de Roubaix, Bonne avis.

Qu'une enquête de Commodo et Incommodo est ouverte sur un projet d'acquisition par la communauté des Filles de la Sagesse, d'un immeuble sis en cette ville, rue de l'Union, destiné à l'installation d'une Ecole libre qui sera dirigée par les Sœurs de cet ordre, conformément à l'arrêté de Monsieur le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord, en date du 18 août 1874.

A cet effet le projet dont il s'agit sera déposé pendant huit jours au Secrétariat de l'Hôtel-de-Ville, où chaque habitant pourra en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, M. Denis Pollet, maire de Wattrelos, nommé commissaire enquêteur, par l'arrêté précité, recevra dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 1^{er} octobre prochain, de 11 heures à midi, les déclarations des habitants sur le susdit projet.

Roubaix, 22 septembre 1874. C. DESCAT.

Hier 23 septembre, beau marché aux grains à Lille. Vente lente avec une baisse commerciale de 50 à 75 c. à l'hectolitre.

Blés vendus de 20 à 23 fr. l'hectolitre; — blé blanc 1568 hect. au prix moyen de 21 fr. 58 cent.; blé roux, 296 hect. au prix moyen de 18 fr. 90 c.

Farine tenue en consommation 38 fr. 25.

Etat-Civil de Roubaix.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 20 septembre. — Pierre Phippo, 30 ans, garçon boulanger, et Marie Decottignies, 19 ans, journalière. — Désiré Vanpennege, 36 ans, jardinier, et Marie Vivier, 33 ans, sans profession. — Germain Prus, 29 ans, sergent de ville, et Philomène Huslin, 20 ans, servante. — Jean-Baptiste Waegebaert, 25 ans, ourdisseur, et Julia Couillet, 21 ans, sans profession. — Joseph Boucher, 25 ans, tourneur en fer, et Hortense Duck, 25 ans, repasseuse. — Eloi Demiest, 43 ans, ménagère, et Nathalie Bryche, 24 ans, servante. — Victor Descamps, 26 ans, garçon boucher, et Natalie Vandenberghe, 29 ans, tailleuse. — Auguste Baelens, 43 ans, marchand cordonnier, et Julie Leveugle, 40 ans, sans profession. — Henri Deschamps, 23 ans, tisserand, et Léontine, 19 ans, sans profession. — Lévin Galois, 23 ans, teinturier, et Julie Lorthoit, 22 ans, coiffeuse. — Albert Heydrickx, 23 ans, fabricant, et Jeanne Bossut, 21 ans, sans profession. — Gustave Delchaye, 28 ans, représentant de commerce, et Stéphanie Hertogh, 20 ans, sans profession. — Henri Callemain, 35 ans, charron, et Rosalie Lejeune, 28 ans, journalière.

Gustave Matton, 36 ans, menuisier, et Julie Catteau, 42 ans, cabaretière. — François Hans, 30 ans, cordonnier, et Hortense Villois, 27 ans, couturière. — Edouard De Rycke, 46 ans, journalier, et Julie Debruyne, 29 ans, ménagère. — Eugène Janssens, 24 ans, peintre, et Marie Lepoutre, 27 ans, couturière. — Jean Boullengé, 33 ans, déboureur, et Anne Devillé, 32 ans, journalière. — Ivon Van Elstraete, 29 ans, encolleur, et Catherine Pétrieux, 31 ans, journalière. — Pierre Dezaege, 40 ans, journalier, et Amélie Tempelman, 32 ans, ménagère. — Hubert Masure, 28 ans, pa. — Eug. et Céline Cho, 23 ans, soigneuse. — Victor Boone, 22 ans, journalier, et Flore Ramez, 16 ans, journalière. — Henri Plaque, 25 ans, tailleur d'habits, et Clémence Descamps, 24 ans, couturière. — Auguste Janssens, 31 ans, chauffeur, et Charlotte Plombaesse, 29 ans, soigneuse. — Emile Lefebvre, 24 ans, menuisier, et Philomène Gohidon, 23 ans, rattachée.

DU 21 SEPTEMBRE. — Emile Valcke, 24 ans, journalier, et Elise Deschack, 18 ans, peigneur. — Léon Callenaere, 28 ans, tireur, et Julie Desrochers, 20 ans, bobineuse. — Léon Jacob, 25 ans, cordonnier, et Sidonie Dugardin, 29 ans, tailleuse. — Frédéric Dumortier, 23 ans, apprêteur, et Ursule Pauwels, 24 ans, tisserande. — Emile Wardavouit, 28 ans, tisserand, et Marie Cortial, 25 ans, servante.

DU 21 SEPTEMBRE. — Jean-Baptiste Lietaer, 29 ans, journalier, et Stéphanie Delen, 28 ans, soigneuse. — Evariste Waeytens, 33 ans, terrassier, et Julienne Dekele, 30 ans, journalière. — Jules Lesaffre, 35 ans, peintre-vitrier, et Adeline Dhuy, 27 ans, bobineuse.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille DELMÉE, qui, par oubli involontaire, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste DELMÉE, décédé à Roubaix, à l'âge de 59 ans et 10 mois, sont priés de considérer la présente avis comme en tenant lieu et d'assister à la messe de convoi qui sera célébrée vendredi 25 courant, à 9 heures, aux vigiles le même jour à 5 heures, et aux convois et services solennels qui auront lieu le samedi 26 septembre 1874, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alma, 102. 6897

Caisses d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 20 Septembre 1874. Sommes versées par 91 déposants, dont 23 nouveaux, Fr. 13,207. 33 demandes en remboursement 12,964. 70 Les opérations du mois de Septembre sont suivies par MM. Lepoutre-Pollet et Desrousseaux-Defreune, directeurs.

LETTRES MORTUAIRES D'ORBIT

Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

barre de suspension se brisa et hommes et appareil, tout tomba sur le trottoir.

Nous ne croyons pas que les personnes qui ont fait l'expérience se soient sérieusement blessées; mais nous concluons que l'idée de M. Félix doit au moins être mûrie et complétée.

Les enfants Vanlake sont on ne peut mieux dressés. Vous allez en juger: Auguste a 13 ans et sa sœur Louise 10 ans seulement. Avant-hier, dans l'après-midi, ils rencontrèrent la petite Marie Leignel et l'invitèrent à faire avec eux une promenade. Marie (elle a 4 ans 1/2) y consent, et lorsqu'on fut arrivé à l'angle de la rue, Auguste et Louise la renversèrent et pendant que la seconde lui tenait les bras, le premier lui enlevait ses boucles d'oreille.

Malheureusement le frère ni la sœur ne songèrent à l'indiscret passant qui les a vu opérer, et grâce à la déclaration duquel la police les arrêta au moment où ils allaient rentrer chez leurs parents.

On lit dans le Propagateur :

Hier, à eu lieu le convoi civil de M. Ed. Caullier. Très peu de monde: quelques-uns de ses anciens ouvriers, quelques amis et une demi-douzaine d'individus qui partagent les idées absurdes qui ont fait perdre la raison au malheureux M. Caullier.

L'enterrement devant avoir lieu au cimetière de l'Est, le corbillard a suivi, à partir de la place de la République, la rue du Molinel, rue du Vieux-Marcé-aux-Moutons et la rue du Vieux-Faubourg, itinéraire indiqué par le sergent de ville qui le précédait.

Au cimetière, un cordonnier a voulu lire un discours, mais il avait à peine prononcé le mot de « citoyens » que le commissaire de police est venu lui dire: c'est assez.

On parle, dit le Propagateur, d'un procès intéressant qui se plaiderait prochainement devant le tribunal de Lille. Nous avons annoncé Dimanche que MM. Mahy et Vlaminck, fabricants de chaussures, rue du Palais, arrêtés à la requête d'une compagnie d'assurances, après l'incendie de leur maison, ont été mis en liberté par suite d'une ordonnance de non-lieu. On assure qu'ils intentent une action en dommages-intérêts et que M. Lachaud viendra les défendre.

L'Ami du Peuple rapporte que Lundi, à dix heures du matin, un chauffeur de la fosse n° 4, à Nœux, voulant profiter d'un moment où la machine allait lentement, pour l'alimenter, fut saisi par le volant, qui le broya et le coupa au milieu du corps.

La mort de ce malheureux a été instantanée. Cet homme, domicilié à Coupigny, était âgé d'environ 35 ans. Il se nomme Cévère, marié et père de plusieurs enfants encore en bas âge.

On vient de dresser procès-verbal, à Lille, contre Ch. Emily, régisseur du cirque Rancy, qui a filé sur Amsterdam, après avoir, assure-t-on, enlevé un porte-monnaie renfermant 200 fr., et s'être approprié une somme de 60 fr., toujours au préjudice de M. Rancy. Avant d'être attaché au cirque, Emily était employé à la ménagerie Bidet, où il a empoché, paraît-il, des suppléments de place.

Un accident, heureusement sans conséquences graves, a eu lieu, avant-hier soir, sur le chemin de fer du Nord, ligne de Boulogne à Calais.

Le train de voyageurs, n° 7, parti de la gare de Boulogne à cinq heures trente cinq minutes, pour Calais, a déraillé sous le tunnel de la Haute-Ville. Personne n'a été blessé. Les voyageurs qui se trouvaient dans le train étaient au nombre de 90; ils sont repartis après une heure et demie de retard.

Le déraillement ne saurait être imputé ni à la Compagnie ni à la négligence de ses agents; le train marchait avec la vitesse réglementaire et la voie était en bon état.

On écrit de Calais, 22 septembre, au Progrès du Nord :

Le Comité des fêtes de bienfaisance de Calais vient d'adresser à M. le comte de Jarnac, ambassadeur de France à Londres, pour faire parvenir à Grimsby, la somme de douze cent cinquante francs, produit d'une fête donnée au profit du capitaine William Oxley et de son second James Buscome, pour leur courageuse conduite dans le sauvetage de M. et Mme Durouf, aéroplanes.

Dans l'après-midi de mercredi, vers 5 heures, un incendie s'est déclaré dans une grange de la ferme du sieur Ghesquière Louis, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle.

Les pompiers n'ayant pas trouvé d'eau, leurs efforts et ceux des personnes accourues pour prêter secours n'ont pu empêcher la destruction complète de la grange et des récoltes qu'elle renfermait.

La perte est évaluée à 9,000 francs, couverte par assurance à la Compagnie Le Nord. La cause de cet incendie est in-

On sait que le renouvellement par moitié des Conseils d'arrondissement aura lieu le 4 octobre, en même temps que celui du Conseil général. Voici, pour l'arrondissement de Lille, les noms des membres sortants :

Canton d'Armentières. — Pas de titulaire. (M. Victor POUCHAIN, nommé conseiller général, n'a pas été remplacé.)

Canton de Cysoing. — M. DE LAGRANGE.

Canton de Lannoy. — M. LEHARDY DU MARAIS.

Canton de Lille Nord-Est. — M. GÉRY LEGRAND.

Canton de Lille Sud-Ouest. — M. BÉNY-DELECCOURTE.

Canton de Pont-à-Marcq. — M. VALLOIS.

Canton de Roubaix-Est. — M. FLIPO.

Canton de Seclin. — M. DESMAZIÈRES.

Canton de Tourcoing-Sud. — M. DUCROQU.

Dans les élections législatives, comme dans celles des conseils généraux, des conseils d'arrondissement, des conseils municipaux, tout éligible à la faculté de produire sa candidature, soit par la voie des journaux, soit par tous autres modes de publicité.

Voici, à cet égard, quelques indications utiles :

1^o Les bulletins de vote, les circulaires, les professions de foi peuvent, et tout temps, être distribués, lorsque cette distribution a été soumise à l'autorisation préalable du préfet.

2^o Mais, pendant les vingt jours qui précèdent l'élection, les circulaires et professions de foi signées des candidats et déposées au parquet du procureur de la République peuvent être distribuées et affichées sans autorisation aucune.

Pendant ces vingt jours peuvent également être distribués sans autorisation et sans signature :

1^o Les bulletins de vote portant le nom des candidats qui ont déposé au parquet leur circulaire ou leur profession de foi signée.

2^o Les bulletins dont un exemplaire signé de tous les candidats qui y sont portés a été déposé au parquet.

La distribution de bulletins électoraux opérée sans l'accomplissement des formalités ci-dessus indiquées est considérée comme une distribution d'écrits faite sans autorisation; elle est punissable d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de 25 à 500 fr.

Ces importantes solutions résultent de l'interprétation donnée, le 20 janvier 1857, par la Cour de cassation, à l'art. 6 de la loi du 27 juillet 1849 et à l'art. 10 de la loi du 16 juillet 1850.

Toute affiche doit porter le nom de son auteur, le nom et l'indication de la demeure de l'imprimeur. (Loi du 28 germinal an IV).

Il est question, assure le Soir, de reculer d'un mois l'époque fixée pour les examens de l'armée territoriale, qui auraient lieu le 15 Décembre.

Par décret du 16 septembre courant, M. Prost, lieutenant de gendarmerie à Roubaix, a été promu au grade de capitaine, et par décision ministérielle du même jour, il a été placé à la résidence de Lons-le-Saulnier.

M. Prost sera remplacé à Roubaix par M. Keller, maréchal-des-logis de la garde républicaine, promu sous-lieutenant par le même décret.

Lundi, à 5 heures, M. Félix, de Lille, a fait sur la Place de la Mairie, à l'estaminet du Grand-Bauf d'or, l'essai de son appareil de sauvetage en cas d'incendie. Cet appareil consiste en un sac de forte toile rendue incombustible à l'aide de procédés chimiques; un cercle en fer est placé à l'ouverture; le sac glisse à l'aide d'une forte corde, aussi incombustible, sur une poulie appendue à l'étage d'où l'on opère le sauvetage; la personne qui se sauve se descend elle-même en retenant et laissant échapper sans précipitation le côté de la corde qui n'est pas adapté au sac; si elle veut remonter, elle se hisse, et cela à la force des poignets.

Sans aucun doute, on ne peut enlever sa bonne intention à l'inventeur, mais il n'a échappé à personne combien grands étaient les inconvénients que présentait son système et combien peu d'avantages il donnait en compensation.

Supposons, en effet, que le feu se déclare au 2^e étage, que l'appareil soit au 3^e, et qu'il ne s'y trouve aucun locataire au moment critique, ou bien qu'il y ait des personnes menacées par l'incendie soient de vieilles gens, des femmes, des enfants. Dans l'un et l'autre cas l'appareil ne saurait servir; dans le premier, parce que l'on ne pourrait l'atteindre; dans le deuxième, parce que vieillards, femmes et enfants n'auraient ni la force, ni le courage nécessaires pour opérer une pareille descente. Et puis, au moment où les flammes entourent une maison, croyez-vous avoir toujours tout le temps nécessaire pour fixer solidement l'appareil.

Lundi, M. Félix avait du temps à lui, ce qui n'empêcha pas qu'au moment où le sac descendant du 3^e étage, prenait au 1^{er} une troisième personne, la

tât contre la liberté des catholiques; Au sujet de ce jeune fédéral, un de mes amis m'écrivit des bords du lac de Genève :

« Je ne sais ce qui se passe dans le reste de la Suisse, mais voici ce que je vois sur les rives du Léman: de tous les points de la rive Suisse des bandes de protestants quittent le sol Helvétique, encombrant les nombreux bateaux à vapeur qui sillonnent le lac, surtout du côté de la Savoie, où les bons repas et les bonnes libations interrompent le jeune fédéral. »

Le prince de Galles et sa nombreuse suite vont séjourner à Paris jusqu'à la fin du mois.

Depuis hier soir, il se vend un grand nombre d'exemplaires de l'Union, tout le monde veut lire les articles de M. Louis Veullot. L'illustre écrivain a bien utilisé ses quinze jours de suspension; le duc Dezaes et le citoyen Gambetta n'ont pas à se réjouir de cette réapparition. Vous remarquerez le jugement sévère, mais impartial, noblement pensé et écrit sur M. Guizot.

Le journal la Champagne nous fait connaître que les catholiques de Reims se plaignent du retard apporté au remplacement de Mgr Landrit. Les catholiques de cette ville ont envoyé des pétitions à la nonciature et au gouvernement français pour demander que Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Meulan, soit proposé au Saint-Père comme archevêque de Reims.

À la Bourse, l'agiotage continue à s'exercer avec fureur sur l'emprunt ottoman, tandis qu'il y a, pour les nombreux capitaux sans emploi, des placements plus productifs avec entière sécurité.

Les compagnies d'assurances établies à Paris qui, comme vous savez, réalisent d'assez beaux bénéfices, se préoccupent, depuis quelque temps, de la fondation d'une nouvelle et importante compagnie, organisée à Toulouse sous ce titre :

Caisse méridionale, Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre l'incendie, l'explosion du gaz, de la foudre et des appareils à vapeur. Cette société inaugure un perfectionnement considérable dans le système des assurances et, en installant son siège social à Toulouse, elle exécute, au profit de nos départements, une œuvre très utile de décentralisation financière.

Je vous donnerai des renseignements plus détaillés sur l'organisation de cette compagnie, qui compte parmi ses principaux actionnaires et fondateurs : MM. de Belcastel, marquis de Franville, le comte de Tréville, membres de l'Assemblée nationale, le duc de Levis de Mirepoix, le comte de Francilien, le marquis de Lavens-Castelet, M. Denat, président honoraire à la Cour d'Appel de Toulouse, le général de Forbœuf, etc. Le directeur général est M. Marailou-Lépine, ancien officier qui s'est distingué pendant le siège de Paris et la lutte contre la Commune.

P. S. — La correspondance de demain sera consacrée à une explication de l'événement astronomique qui préoccupe tout le monde savant, le prochain passage de la planète Vénus sur le disque du soleil.

DE SAINT-CHÉRON.

ÉTRANGER

Le Monde publie ces dépêches : Frontières d'Espagne, 21 septembre, 9 heures soir.

On dit qu'un engagement très sérieux a commencé du côté de Tafala. Le Navarin et l'Albatros ont passé en vue des côtes, ramenant M. Lindau à Bayonne.

Hier, les volontaires d'Irun ont tiré 18 coups de canon sur San Marcial. Dépêche reçue d'Estella.

Estella, 18 septembre. Depuis hier on se bat du côté du Carrascal. Mendiri veut empêcher Moriones d'entrer à Pampelune avec un convoi de vivres.

Dans la journée d'hier le canon n'a pas cessé de gronder un seul instant. TÉLÉGRAMME CARLISTE.

Estella, 21 septembre, 6 h. soir. Laserna, qui marchait sur Los Arcos, a fui précipitamment vers Logrono à l'approche des carlistes.

Le combat a commencé ce matin au Carrascal.

Le chef Perula a attaqué Biurrun, à 7 kilomètres de Pampelune (300 hab.), et en a délogé les républicains.

Le roi part à la tête des guides. Tolosa, 22 sept., 4 h. 20 soir.

Perula a attaqué, avec les Navarrais, à la baionnette, l'église et le village de Biurrun, défendu par Moriones en personne, avec six bataillons républicains.

L'ennemi a été complètement défait, et fut, Moriones en tête, laissant en notre pouvoir 80 prisonniers, beaucoup de munitions et d'effets militaires et plusieurs centaines de fusils. Ses pertes sont très grandes; les nôtres relativement insignifiantes.

Le roi Charles VII, en parcourant le champ de bataille, a vu de ses propres yeux les cadavres brûlés par les républicains.

La conduite de notre chef Perula a été brillante; il a eu deux chevaux tués sous lui.

Roubaix-Tourcoing

Les préfets viennent de recevoir de nouvelles instructions relatives aux élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux. M. le ministre de l'intérieur leur rappelle que si la loi du 6 juin 1868 autorise les réunions électorales lorsqu'il s'agit de remplacer des députés, il n'en est pas de même pendant la période qui précède les élections aux conseils généraux. D'après les instructions du général de Chabaud-Latour, les préfets devront donc se conformer à l'esprit de la loi et s'appliquer à ne donner à ces dernières élections aucun caractère politique.